

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUATORZE, le 20 juin, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 6 juin 2014, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

**Présents** : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

**Excusé** : Monsieur Philippe BONNOT

Ordre du jour :

- ◆ Elections sénatoriales du 28 septembre 2014 : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

### **2014-62 : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 28 septembre 2014.

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire préfectorale NOR/INT/A/1411886/C du 2 juin 2014 qui fixe la réglementation à appliquer pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté 2014157-0001 du 20 juin 2014 qui fixe le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire, et en particulier l'article 2 qui stipule que les communes associées conservent un nombre de délégués égal à celui auquel elles auraient eu droit en l'absence de fusion, soit 4 délégués titulaires. Concernant le nombre de suppléants, l'article L.286 du code électoral définit leur nombre qui est de 6.

Le bureau électoral est créé :

Président : François HERANNEY,

Les 2 membres les plus âgés : Alain MAZOYER et Christian VAUTHEROT,

Les deux membres les plus jeunes : Benjamin BARBIER et Sonia BORNE.

Les candidats ont fait connaître leur souhait d'être délégués ou suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14 / Bulletins blancs ou nuls : 0 / Suffrages exprimés : 14

Proclamation de l'élection des **délégués titulaires** :

VAUTHEROT Christian né le 24/01/1954 à Chatillon Guyotte domicilié 21 rue du Puy à Pouligny Lusans : 14 voix

HERANNEY François né le 19/02/1957 à Besançon domicilié 5 rue de la Pérusotte à Pouligny Lusans : 14 voix

MESNIER Claude né le 28/08/1962 à Besançon domicilié 11 rue Saint Martin à Pouligny Lusans : 14 voix

ALBANESI Hélène née le 18/06/1972 à Montbéliard domiciliée 1 chemin du Mont d'Or à Pouligny Lusans : 14 voix.

Proclamation de l'élection des suppléants :

MAZOYER Alain né le 19/09/1950 à Monceau les Mines domicilié 9 chemin de Verdi à Pouligny Lusans : 14 voix

EPAILLY Didier né le 06/02/1955 à Besançon domicilié 31 rue du Puy à Pouligny Lusans : 14 voix

HENRY Thierry né le 04/06/1956 à Baume les Dames domicilié 17 rue du Puy à Pouligny Lusans : 14 voix

SIKORA Patricia née le 24/02/1964 à Paris domiciliée 1 chemin du Château à Pouligny Lusans : 14 voix

BORNE Sonia née le 16/06/1974 à Besançon domiciliée 5 chemin du Mont d'Or à Pouligny Lusans : 14 voix

BARBIER Benjamin né le 05/06/1987 à Besançon domicilié 14 rue du Pré Vignot à Pouligny Lusans : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés en qualité de délégués pour les élections sénatoriales : VAUTHEROT Christian, HERANNEY François, MESNIER Claude, ALBANESI Hélène.

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales : MAZOYER Alain, EPAILLY Didier, HENRY Thierry, SIKORA Patricia, BORNE Sonia, BARBIER Benjamin.

La séance est levée à 22h00

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<b><u>2014-62 : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs</u></b>
--